

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 JANVIER 2008

CPC N° 12

Représentant SNETAA e.i.L : Jean COSTE

Election du Président et du Vice Président :

qui sont respectivement : Monsieur Maréchal (CGT), Monsieur Carlier (GNPP).

Filière photographie :

Devant la transformation du métier de photographe due au Numérique, il a été décidé de redéfinir les diplômes de niveau V, IV et III. Ces diplômes rénovés devraient voir le jour à l'horizon de la Rentrée 2009 ; on commencerait par le BTS.

Le CAP sera tourné vers un métier d'assistantat en Photographie, sous la responsabilité du Chef d'Entreprise.

Le BAC PRO sera tourné principalement sur la prise de vue en y ajoutant des notions juridiques et commerciales. Le possesseur de ce diplôme sera autonome.

Le BTS : le titulaire de ce diplôme saura mettre en œuvre des systèmes complexes de prise de vue. Il saura gérer les informations pour restituer les images.

Capacité d'interface :

La commission a insisté pour conserver la spécificité des métiers, mais tout en favorisant la transversalité PAO vers Arts Graphiques, interaction avec les professions à tendance artistique.

Intervention de l'Inspectrice d'Arts Appliqués :

Les CAP de dessinateurs, BAC de communication graphique, Artisanat de métiers d'Art, Classe de mise à niveau DTI, BTS de Graphisme – Publicité, BAC 4, Edition d'Industrie Graphique (DSAA), seront revus pour étudier de quelle manière on pourrait les insérer plus efficacement dans le monde professionnel (diplômes ciblés).

Le BAC PRO AMA-CG (Arts Appliqués) devrait être revu.

La Secrétaire générale adjointe des CPC, représentante du MEN, estime qu'un état des lieux existant est nécessaire.

BAC PRO Industrie Graphiques :

Un professionnel de la sérigraphie demande la transformation de ce diplôme, pour accentuer les épreuves sur ce métier (une sorte de spécialisation). L'inspecteur de la spécialité répond que ce BAC PRO doit rester un BAC généraliste, mais que l'on étudiera les possibilités d'aménagement pour cette spécialité.

BAC PRO 3 ans :

Déclaration de la Secrétaire générale adjointe des CPC :

1. Ce type de formation ne peut voir le jour que sur proposition des Académies et du rectorat.
2. L'extension de ces diplômes est à titre expérimental, mais devrait s'amplifier.
3. Le diplôme BEP serait passé dans les 2 ans de la formation en cours ; il n'est pas abandonné.
4. Le BTS ne sera pas abandonné non plus, et demeure au crédit 120 comme le DUT.

L'ensemble des participants déplore l'abandon du Niveau V, qui permettait de redresser les élèves en difficulté. Beaucoup de professions, dont les photographes, sont attachés au CAP (diplôme de référence). **La commission, dans la grande majorité, n'est pas favorable au BAC PRO 3 ans, et reste très critique vis à vis de celui-ci.**